

The Global Language of Business

**A Commande pour l'aménagement d'un accès au réseau GEPIR Premium  
par la GS1 Suisse, Monbijoustrasse 68, 3007 Bern**

L'utilisateur charge par la présente GS1 Suisse de l'aménagement d'un accès au réseau GEPIR Premium. Les conditions générales de vente et de participation (Annexe GEPIR1) ainsi que l'accord de licence (Annexe GEPIR2) sous leurs formes respectives actuelles sont approuvées par l'utilisateur.

La licence pour l'utilisation de l'accès au réseau GEPIR Premium est accordée par le client jusqu'au terme d'une année calendaire. Elle est prolongée automatiquement d'une année, sauf résiliation par écrit. La licence peut être résiliée à la fin de l'année en respectant un délai de résiliation de trois mois. La résiliation devient effective à réception d'une lettre recommandée par GS1 Suisse.

Avec l'accès au réseau GEPIR Premium, le client obtient le droit d'utiliser les données mises à disposition selon les conditions d'utilisation générales du GEPIR (Annexe GEPIR3) et les prestations complémentaires du GEPIR Premium. Celles-ci comprennent:

La demande de données GEPIR Premium:

- Les demandes de données illimitées dans le domaine Internet protégé.
- Le téléchargement d'un fichier CSV dans le domaine Internet protégé.
- La demande automatisée en utilisant le service Web basé sur le XML.

Pour cela, le client met à disposition l'infrastructure informatique nécessaire à cela dans son entreprise. Les spécifications techniques sont mises à disposition par GS1 Suisse. Pour l'utilisation du service Web de GEPIR Premium, le client souhaite utiliser l'adresse IP \_\_\_\_\_ pour l'identification au réseau –(l'adresse IP peut être communiquée plus tard à tout moment).

Avec la confirmation de commande, un mot de passe est attribué au client pour accéder au domaine Internet protégé.



GEPIR

The Global Language of Business

Données de l'utilisateur

GLN (Global Location Number / s'il est connu)
\*Entreprise
Autres données
\*Rue, n°/ boîte postale
\*Code postal, lieu
\*Numéro de téléphone
Numéro de télécopie
Internet
\*Président directeur général
\*Nom de la personne à contacter
\*Fonction
\*Courriel
\*Notre chiffre d'affaires total au sens de l'accord de licence se monte à CHF

Par la signature de la présente demande, nous reconnaissons le tarif des honoraires de GS1 Suisse, les statuts et les conditions générales de vente qui constituent une partie intégrante de cette demande.

Lieu / date

Cachet de l'entreprise / Signature

.....

\*Champs obligatoires

GS1 Switzerland
Monbijoustrasse 68
3007 Bern
T +41 58 800 70 00
E info@gs1.ch

www.gs1.ch

Fachverband für nachhaltige Wertschöpfungsnetzwerke
Association professionnelle pour les réseaux durables de création de valeur
Associazioni di settore per la creazione di valore sostenibile
Industry association working for sustainable value networks

The Global Language of Business

**Secteurs GS1 Suisse (plusieurs mentions possibles)**

**Biens de consommation alimentaires**

- 1.01 Commerce de détail
- 1.02 Commerce en gros
- 1.03 Commerce en ligne et vente par correspondance
- 1.04 Boissons
- 1.05 Tabac
- 1.06 Viande, élevage
- 1.07 Secteur laitier
- 1.08 Fruits et légumes
- 1.09 Pain et pâtisseries
- 1.10 Gastronomie, hôtellerie
- 1.99 Autres biens de consommation alimentaires :

**Biens de consommation non alimentaires**

- 2.01 Bricolage, matériaux de construction, jardineries
- 2.02 Électronique de loisir
- 2.03 Chaussures, vêtements, textiles
- 2.04 Industrie horlogère, produits de luxe
- 2.05 Cosmétologie, hygiène et soins du corps
- 2.06 Détergents, produits d'entretien, produits de nettoyage
- 2.07 Meubles
- 2.08 Articles de sport, jouets
- 2.99 Autres biens de consommation non alimentaires :

**Services de santé**

- 3.01 Hôpitaux
- 3.02 Cabinets médicaux, pharmacies, drogueries
- 3.03 Industrie pharmaceutique
- 3.04 Appareils médicaux, technique médicale
- 3.99 Autres services de santé :

**Biens d'investissement**

- 4.01 Industrie métallurgique
- 4.02 Construction mécanique, microtechnique
- 4.03 Véhicules, défense
- 4.04 Secteur du bâtiment, biens immobiliers
- 4.05 Chimie
- 4.06 Industrie du conditionnement
- 4.99 Autres biens d'investissement :

**Prestataires de services**

- 5.01 Transport et logistique
- 5.02 Fournisseurs de logiciels et de systèmes
- 5.03 Conseil
- 5.04 Paiements, assurances
- 5.99 Autres prestataires de services :

**Fédérations, associations, services publics**

- 6.01 Fédérations et associations
- 6.02 Administrations
- 6.03 Services publics
- 6.04 Services sociaux
- 6.99 Autres fédérations et associations :

**Écoles et formation**

- 7.01 Universités et écoles supérieures spécialisées
- 7.02 Centres de formation professionnelle, formation pour adultes
- 7.03 Recherche et développement
- 7.99 Autres écoles et formation :

**Médias et culture**

- 8.01 Médias, imprimeries
- 8.02 Culture
- 8.99 Autres médias et culture :

**Autres**

- 9.99 Veuillez indiquer le secteur :

The Global Language of Business

**Conditions de vente et de participation (Annexe GEPIR1)  
de GS1 Suisse pour l'utilisation du GEPIR PREMIUM (ci-après désigné par GEPIR)**

**I. Gamme de prestations GEPIR**

La prestation fournie par GS1 Suisse dans le cadre du GEPIR comprend la mise à disposition de données d'entreprises elles-mêmes mises à disposition par les membres de GS1.

Les données d'entreprises mises à disposition via le GEPIR servent exclusivement à la mise à jour de vos propres données de clients et de fournisseurs pour assurer une circulation fluide de données et de marchandises ainsi que la couverture des besoins en information des instituts publics et des personnes privées liés aux systèmes d'identification (GTIN, GLN) de GS1. Une utilisation des données autre que celle décrite ici doit être explicitement autorisée par GS1 Suisse.

GS1 Suisse se réserve le droit de continuer à développer le GEPIR. Les modifications de fonctionnement qui en résulteront seront communiquées à temps à l'utilisateur, ie au moins deux mois avant l'entrée en vigueur de la modification. L'utilisateur supporte seul les coûts résultant des adaptations aux modifications du fonctionnement.

GS Suisse se réserve le droit de mandater un tiers pour l'exploitation du GEPIR. GS suisse n'assume aucune responsabilité pour les erreurs de cet exploitant. En outre, GS1 Suisse rejette toute responsabilité pour les coûts résultant des erreurs et des erreurs consécutives provoquées par une manipulation erronée ou non autorisée du GEPIR ou par d'autres utilisateurs du GEPIR.

L'accès à la communication du GEPIR est possible selon les règles établies par GS1 Suisse. Les installations et moyens techniques nécessaires pour cela sont exclus de l'objet de ce contrat. Nous vous informons que GS1 Suisse n'a pas la possibilité de contrôler les installations et les moyens techniques de l'utilisateur, ni leur compatibilité, les modifications apportées aux installations ni les moyens techniques de l'utilisateur. GS1 Suisse rejette donc toute responsabilité pour les dommages causés par des insuffisances, des défauts et/ou une incompatibilité existante entre les installations et moyens techniques de l'utilisateur et l'accès au réseau GEPIR mis à disposition par GS1 Suisse.

**II. Aménagement d'un accès au réseau GEPIR Premium**

1. La commande pour l'aménagement d'un accès au réseau du GEPIR doit être effectuée par écrit et représente pour GS1 simplement une offre jusqu'à acceptation. Par elle, l'utilisateur reconnaît ces conditions de vente et de participation dans leur version actuelle et tous les documents qui y font référence.
2. GS1 Suisse décide de l'acceptation de la commande de l'aménagement d'un accès au réseau.
3. Si la commande est acceptée par GS1 Suisse, l'utilisation du GEPIR sera justifiée. Par l'acceptation de la commande par GS1, un contrat est constitué entre GS1 Suisse et le demandeur.
4. GS1 Suisse met l'accès au réseau GEPIR PREMIUM à disposition du partenaire de contrat immédiatement après autorisation de la demande et versement de la première redevance annuelle.

**III Devoirs de l'utilisateur du GEPIR**

L'utilisateur s'engage à acquitter chaque année à GS1 Suisse le montant fixé par l'accord de licence (GEPIR2); il sera dû à réception de la facture.

L'utilisateur s'engage à utiliser les données uniquement selon les conditions générales d'utilisation, ie à ne pas communiquer les évaluations et les fichiers de données des participants (même des données isolées) à des tiers, à ne pas reproduire, transmettre, réécrire, dupliquer, copier de données dans d'autres buts, à ne pas les transférer sur d'autres supports de données, à ne pas utiliser les données pour une exploitation industrielle des adresses ni à communiquer des renseignements d'ordre commercial.

GS1 a le droit de bloquer à tout moment sans délai et sans avertissement préalable l'accès de l'utilisateur au réseau GEPIR si celui-ci communique les données disponibles sur les participants à des tiers de façon inopportune ou s'il les utilise à des fins non autorisées expressément par ces conditions de vente et de participation. Il est responsable sans restriction des dommages causés par une mauvaise utilisation devant GS1 Suisse.

Les données transmises par l'utilisateur du GEPIR doivent correspondre aux spécifications générales de GS1. L'utilisateur est seul responsable de l'exactitude et de l'actualité des données qu'il a transmises (annexe GEPIR3).

The Global Language of Business

#### **IV. Responsabilité**

GS1 n'est redevable d'aucun contrôle de l'exactitude ni de l'exhaustivité des données mises à disposition. GS1 n'assume aucune garantie quant à l'exactitude et à l'intégrité des données mises à disposition. Toute responsabilité de GS1 Suisse est également exclue en ce qui concerne les dommages provoqués par une panne d'Internet ou des liaisons de communication.

L'accès au GEPIR peut être interrompu à court terme pour des raisons liées au système comme la maintenance etc. GS1 Suisse s'efforce d'informer l'utilisateur à temps. GS1 Suisse n'assume aucune responsabilité pour les coûts engendrés par de telles interruptions et supportés par l'utilisateur.

#### **V. Modifications des conditions de vente et de participation et résiliation**

Les modifications concrètement nécessaires de ces conditions de vente et de participation sont effectuées à chaque fois au cours de l'année et prennent effet pour l'utilisateur au début de l'exercice (= l'année calendaire) suivant. Les utilisateurs doivent cependant en être informés à chaque fois dans les six mois avant la fin de l'exercice en cours.

Chaque utilisateur peut résilier sa participation en respectant un délai de résiliation de trois mois avant la fin de chaque année. La résiliation devient effective à réception d'une lettre recommandée par GS1 Suisse. La résiliation par l'utilisateur bloque automatiquement l'accès au réseau après expiration du délai de résiliation.

Une résiliation du contrat par GS1 Suisse est possible seulement pour une raison importante, par ex. le non-paiement de la redevance, une infraction durable à ces conditions de vente et de participation ou une mise en danger de la capacité de fonctionnement des systèmes.

La nullité d'un article de ce contrat n'induit pas la nullité de l'intégralité du document.

#### **VI. Tribunal compétent et lieu d'exécution**

Le tribunal compétent et le lieu d'exécution est Berne.

Berne, mars 2009

The Global Language of Business

**Accord de licence (Annexe GEPIR2)  
pour l'utilisation du GEPIR Premium**

**Valable à partir du 1er mars 2009**

Les redevances pour l'utilisation du GEPIR Premium sont prélevées au début de chaque année calendaire. Les redevances doivent être virées au plus tard sous 30 jours à réception de la facture à GS1 Suisse. Tous les montants s'entendent T.V.A. en sus.

Les redevances pour l'utilisation du GEPIR Premium dépendent d'une part du chiffre d'affaires de l'entreprise de l'utilisateur et d'autre part de l'affiliation à GS1 Suisse:

**Redevance annuelle**

Échelle de chiffre d'affaires en millions de CHF	Redevance annuelle en CHF Membre de GS1 Suisse (y compris l'utilisation du système GS1)	Redevance annuelle en CHF Membres de base de GS1 Suisse et non membres
0 à 599	1'000.- hors T.V.A.	2'000.- hors T.V.A.
à partir de 600	compris dans la redevance d'utilisation du système GS1	3'000.- hors T.V.A.

Sont soumis à la redevance les participants indépendants juridiquement et ayant leur propre bilan (dans les secteurs de l'industrie, du commerce, de la prestation de service etc.).

Le "chiffre d'affaires" au sens de l'accord de licence est le chiffre d'affaires total de l'entreprise/du groupe d'entreprises pour laquelle/lequel les données du GEPIR sont utilisées.

Au cours de la première année de participation au GEPIR, selon le moment de la conclusion du contrat, une redevance partielle doit être acquittée sur la base du nombre de mois entiers restant à courir dans l'année calendaire.

**Veillez noter**

L'aménagement de l'accès au réseau GEPIR Premium est effectué seulement après paiement anticipé. Veuillez tout d'abord virer la redevance hors T.V.A. légale sur notre compte indiqué ci-dessous.

Joignez une confirmation du virement à la commande pour l'aménagement d'un accès au réseau GEPIR Premium. La facture concernant la redevance est expédiée avec la communication du mot de passe donnant accès au domaine Internet protégé du GEPIR Premium.

The Global Language of Business

## Conditions d'utilisation du GEPiR (Annexe GEPiR3)

Les données des participants saisies par le GEPiR servent exclusivement à harmoniser vos propres données sur les clients et les fournisseurs pour assurer une circulation fluide des données et des marchandises. De plus, les besoins en information des instituts publics et des personnes privées sont satisfaits. Une utilisation des données autre que celle décrite ici doit être explicitement autorisée par GS1 Suisse.

L'utilisateur du GEPiR s'engage à ne pas communiquer les évaluations et les fichiers de données des participants (même des données isolées) à des tiers, à ne pas reproduire, transmettre, réécrire, dupliquer, copier de données dans d'autres buts, à ne pas les charger sur d'autres supports de données, à ne pas utiliser les données pour une exploitation industrielle des adresses ni à communiquer des renseignements d'ordre commercial.

GS1 Suisse a le droit de bloquer immédiatement l'accès de l'utilisateur au réseau GEPiR si celui-ci communique les données disponibles sur les participants de façon inopportune à des tiers ou s'il les utilise dans des buts non autorisés expressément par ces conditions d'utilisation. L'utilisateur est responsable des dommages causés par cet abus vis-à-vis de GS1 Suisse.

Le nombre d'accès au réseau GEPiR est limité à 30 accès par jour. Chaque accès permet d'afficher 20 réponses au maximum. Un nombre d'accès plus important ainsi que d'autres services sont assurés par GEPiR Premium.

La prestation fournie par GS1 Suisse dans le cadre du GEPiR consiste en la mise à disposition de données d'entreprises dans votre propre catégorie de membres et dans les organisations GS1 connectées au GEPiR. GS1 n'est redevable aux utilisateurs du GEPiR ni de l'exactitude et de l'exhaustivité ni d'aucun contrôle des données mises à disposition. De plus, GS1 n'assure aucune garantie quant à l'exactitude et à l'intégrité des données mises à disposition. La responsabilité de GS1 pour les dommages en cas de panne de connexion à Internet ou de liaison de communication est exclue.